



## NOTE DE SERVICE #02

Date : 28 avril 2021

Aux : APSS (BCDSF, ADSA, SDSA, MDSA, ODSA et ASSQ)

De : Alain Turpin, dg et Barbara Zbeetnoff, gérant d'équipe de curling

Objet : Les grandes lignes de l'événement et les modalités d'inscription

Cher membre de l'APSS,

Dans cette note de service, vous retrouverez les grandes lignes de l'événement.

### Informations générales

- 1) Le championnat canadien aura lieu seulement si les autorités gouvernementales provinciales et fédérales nous le permettent au niveau de la santé publique. L'ASSC se réserve le droit de modifier les dates pour une durée de compétition plus courte ou de l'annuler en tout temps avec un préavis de huit semaines avant l'événement.
- 2) Les règlements techniques, l'horaire préliminaire de compétition sont disponibles sur le [site internet de l'ASSC](#).
- 3) 3) Les participants au championnat national et aux compétitions sanctionnées par l'ACSD doivent être:  
*'Deaf, defined as a hearing loss of at least 55dB pure tone average (PTA) in the better ear (three-tone pure tone average at 500, 1000 and 2000 Hertz, air conduction, ISO 1969 Standard)'*  
–Reference: ICSD Regulation

Le participant qui participe pour la première fois à une compétition sportive pour sourds doit envoyer une copie de son audiogramme **au plus tard le 15 août** à [gigi.fiset@assc-cdsa.com](mailto:gigi.fiset@assc-cdsa.com). Le bureau de l'ACDA confirmera leur admissibilité ou non.

### Modalités d'inscription

- 4) L'événement n'aura lieu que s'il y a un minimum de trois équipes dans la catégorie féminine et un minimum des quatre équipes dans la catégorie masculine. Si le nombre est insuffisant, l'ASSC a le droit de sélectionner les représentants de l'équipe nationale dans un format différent pendant le championnat national.
- 5) Il n'y a aucun coût d'inscription pour le Championnat et les joueurs doivent s'inscrire auprès de leur Association provinciale de sports des Sourds (APSS) **au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2021**.
- 6) C'est exclusivement l'APSS qui communiquera avec l'ASSC par courriel à [gigi.fiset@assc-cdsa.com](mailto:gigi.fiset@assc-cdsa.com) pour la liste des joueurs et/ou équipes inscrites. Dans le cas où des équipes interprovinciales sont formées, chaque APSS concernée doit informer l'ASSC.

### Aide financière de l'ASSC

- 7) Seuls les joueurs des APSS de l'extérieur de la province du Manitoba seront admissibles à une aide financière de l'ASSC.
- 8) Transport local et hébergement gratuitement fournis par l'ASSC **sur demande**.
- 9) L'hébergement sera à l'hôtel Stampede Inn à Morris. Cet hébergement est situé à quelques minutes de marche du Championnat canadien. L'ASSC a réservé un bloc de 15 chambres.
- 10) Transport local de **l'aéroport jusqu'à l'hôtel seulement** le jour de l'arrivée et le jour du départ (dates seront confirmées dans la semaine du 6 septembre 2021).
- 11) Pour bénéficier de l'aide financière de l'ASSC (transport local et hébergement), l'APSS doit en faire la mention lors de l'inscription à l'ASSC auprès de [gigi.fiset@assc-cdsa.com](mailto:gigi.fiset@assc-cdsa.com) **au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2021**. Nous fonctionnerons du principe, 1<sup>ère</sup> demande d'hébergement/transport local et 1<sup>er</sup> servi.

### Aide financière pour les joueurs de curling et qui sont aux études à temps plein

- 12) Seuls les joueurs des APSS de l'extérieur de la province du Manitoba seront admissibles à l'aide financière pour les étudiants.
- 13) Un budget DLTA de l'ASSC est disponible pour les étudiants à temps plein ou à temps partiel (au moins 2 cours). Ce budget aiderait l'étudiant à payer une partie du coût de son billet d'avion.
- 14) L'étudiant doit être inscrit à un établissement scolaire pour la session d'automne 2021.
- 15) Pour connaître les modalités d'aide financière, l'APSS/athlète doit communiquer par courriel avec Alain Turpin à [alain.turpin@assc-cdsa.com](mailto:alain.turpin@assc-cdsa.com).

\*\*\*\*\*